

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 19 janvier 2023

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; Mme Véronique ANDRE ; M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT

Présent par procuration : M. RISCH Jérôme donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT
M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

4 – Régularisation des charges locatives 2022 des appartements communaux : F5 « 23 rue Principale » et F3 « 32 A route de Bouzonville » à Haute-Sierck

Monsieur le Maire explique et présente au Conseil municipal, les décomptes de remboursement et de facturation des charges 2022 des logements F5 Mairie « 23 Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck et F3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck :

- 1.Appartement F5 mairie « 23 Rue Principale » : 3 312.06 € charges dues à la commune (le montant élevé du par la locataire s'explique par la flambée du prix du fioul domestique)
- 2.Appartement F3 « 32 A route de Bouzonville » : 32.86 € charges dues aux locataires

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide d'accepter le décompte des charges locatives 2022 des logements F5 Mairie 23 Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck et du F3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 19 janvier 2023

Le Maire, Guy HOCHARD